

GENÈVE

Critiquer la police peut coûter cher

La scène se déroule aux Pâquis pendant les Fêtes de Genève. Quatre gendarmes courent un Africain suspect d'arrachage de sacs et l'encerclent fort efficacement. Le fuyard est projeté au sol d'un coup de pied, puis tenu fermement la face contre le macadam tandis qu'on lui tord les bras dans le dos... Deux passants s'émeuvent de la violence employée envers un homme qui, d'après leurs observations conjointes, a certes fui mais n'a pas résisté une fois cerné. Ils ne se connaissent pas. L'un est physicien, l'autre sociologue.

Ils font part de leur sentiment aux gendarmes, qui prennent mal cette intervention de l'intelligentsia dans leur combat quotidien, d'autant plus mal sans doute que les badauds ne tardent pas à s'attrouper. Des propos bien sentis – mais non injurieux – sont échangés, puis on se disperse. Le sociologue prend des notes, contacte même la Ligue des droits de l'homme, puis se résout à passer l'aventure par pertes et profits.

Pas la police: fin octobre, les deux hommes voient arriver des contraventions pour scandale sur la voie publique et refus d'obtempérer. Coût total, émoluments compris: 310 francs par personne... Ils forment aussitôt opposition. «Nous n'avons causé aucun scandale, s'émeut le sociologue. L'un des policiers n'arrêta pas de hurler et j'ai le sentiment de n'avoir moi-même pas haussé le ton: j'étais trop estomaqué pour cela.» «Je suis resté calme et poli pendant toute la discussion», assure de son côté le physicien dans la lettre par laquelle il conteste sa contravention. «Les policiers étaient surexcités, commente un témoin. Ils exigeaient à la fois que les deux hommes circulent et qu'ils déclinent leur identité, ce qui rendait un peu difficile d'obtempérer...»

Une question de limite

Début janvier, les deux verbalisés attendent toujours d'être convoqués devant le Tribunal de police. Contacté, le service de presse de la police ne souhaite pas alimenter la controverse. Une contravention a été dressée sur la base d'un rapport de police qui la justifie, elle est contestée, c'est aux juges de trancher, nous a-t-on répondu en substance.

Le comportement des policiers n'est en effet pas en cause dans un dossier qui ne vise que ceux qui ont contesté leur action. Reste, pour les juges, une question délicate: où est la limite entre l'obstruction et la critique d'une police démocratique?

S. A.

Les bandits manchots du casino de Genève menacent le nouveau club du Jazz'In

Installé au Noga-Hilton depuis trois mois, le club de jazz risque déjà de fermer ses portes. Il est en effet pris en tenaille entre une société de Nessim Gaon et la Ville de Genève qui négocient pour l'extension du grand casino et le développement des machines à sous.

Les bandits manchots ou la musique. C'est à cette alternative qu'est confronté le Jazz'In. Installé à l'Hôtel Noga-Hilton, ce nouveau club de jazz se bat comme un beau diable pour ne pas mettre la clé sous le paillason. Ce ne sont pas des problèmes de rentabilité qui le poussent à cette extrémité, mais bien plutôt la convoitise de la Ville de Genève qui lorgne de longue date vers ses locaux pour y étendre son casino.

En octobre dernier pourtant, les amateurs de swing avaient de quoi se réjouir. Coup sur coup, ils apprenaient la naissance de deux repaires: le Capone's club à Thônex et le Jazz'In. Ce dernier

présentait les meilleurs atouts. L'enthousiasme de leurs promoteurs, les frères Frank-Olivier et Cédric Hay, des tarifs pas prohibitifs et surtout une programmation intéressante.

Mais les premières fausses notes sont vite apparues. «Quelques semaines après l'ouverture, le magistrat de la Ville André Hediger m'a montré le projet de bail qu'il allait signer pour obtenir la location de notre local, raconte Frank-Olivier Hay. Je me suis vite rendu compte que nous nous étions fait arnaquer.» Mais par qui? C'est là la particularité de cette histoire où tout le monde se renvoie la balle.

En été dernier, les frères Hay négociaient avec le directeur du

Noga-Hilton, Eric Kuhne, pour obtenir la location du futur Jazz'In. Une convention était signée au mois de juillet. Mais d'autres tractations, menées en parallèle et depuis de longs mois, avaient aussi lieu. Elles réunissaient, d'une part, la SA du Grand Casino (SAGC) de Nessim Gaon et, d'autre part, la Ville de Genève, par le biais de la Société d'exploitation du casino de Genève (SEGCA), présidée par André Hediger. Objectif pour la Ville: obtenir de nouveaux locaux au sous-sol de l'hôtel pour y agrandir son casino et y doubler le nombre de bandits manchots. Le local du Jazz'In faisait partie du paquet.

A partir de là, chacun joue

l'étonnement. André Hediger: «Nous ne savions pas que le Jazz'In avait signé quelque chose.» Eric Kuhne: «Quand j'ai signé avec le Jazz'In, il n'était pas question pour la SEGCA de mettre la main sur ce local. Je ne savais pas qu'elle négociait avec la SAGC.»

Le risque de tout perdre

Difficile de croire, dans les deux cas, que la communication ait pu passer aussi mal. Toujours est-il que la SAGC a tenté de résilier la convention qui la liait au Jazz'In. «Nous avons fait recours, explique Cédric Hay. Le Tribunal des baux et loyers a momentanément interdit à la société de Nes-

sim Gaon de signer un bail avec la Ville.»

La situation est pour le moment bloquée. André Hediger compte bien obtenir ce local pour ses bandits manchots. Mais les magistrats de la Ville ne sont pas unanimes. «Nous pourrions imaginer une solution qui permette au Jazz'In de rester et de fournir ainsi une animation musicale au casino», glisse Pierre Muller. Toujours est-il qu'une solution doit être trouvée. La Ville doit en effet se mettre d'accord avec la société de Nessim Gaon. Au risque de fournir un prétexte à l'Etat qui a déjà, en automne dernier, menacé la Ville de lui retirer son droit d'exploiter le casino.

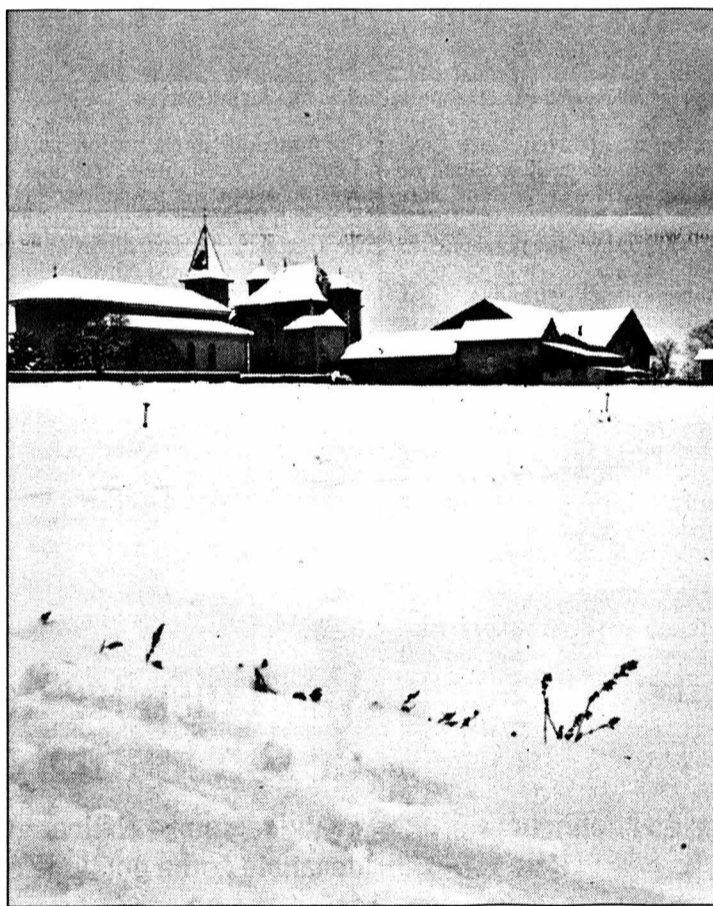
Christian Bernet

Le site de Compesières fait l'objet d'une mise au concours

En première ligne du réaménagement du centre historique de la commune de Bardonnex, la vieille ferme sera transformée en école. Les architectes choisiront-ils de la rénover ou, plus radicalement, de la raser?

Amoureux des vieilles pierres, attention! Si vous aimez le site de Compesières, son château, son église, son cimetière et sa vieille ferme désaffectée, profitez de la fin de l'hiver pour en admirer les contours et pour vous faufiler dans ses méandres enneigés. La commune de Bardonnex a en effet lancé officiellement hier un concours d'architecture pour réaménager le cœur civique, scolaire et culturel de la commune. En première ligne: la ferme, dans le prolongement immédiat du château, dépourvue de sa vocation agricole depuis dix ans. Elle abritera, après transformation ou démolition, des salles de cours afin de désengorger l'école primaire actuelle, située dans le site de Compesières, et qui, avec ses 8 classes, devient trop étriquée pour recevoir un nombre croissant d'élèves.

Les 12 architectes, qui ont déjà été choisis par les organisateurs du concours – le lauréat sera désigné le 20 mai prochain – devront, préalablement à toute esquisse, répondre à la question suivante: faut-il transformer ou démolir la vieille bâtisse? La Mairie de Bardonnex avait requis l'année dernière l'avis de la Commission des monuments et des sites (CMNS), le centre de Compesières étant inscrit au patrimoine national. La CMNS ne s'était pas opposée à la solution radicale, estimant que l'ouvrage n'avait pas un intérêt architectural ou historique qui justifiait une restauration à tout prix.



Qu'advient-il de la vieille ferme située à proximité du château de Compesières? DANIEL WINTEREGG

La présence de cette ferme – certaines parties datent du XVIIe siècle mais des transformations l'ont un peu dévalorisée – aux abords du château du XVe siècle est assez iconoclaste, il est vrai. Tout comme la proximité de

l'école 1900 et de l'église, agrandie il y a 150 ans. L'enchevêtrement des siècles offre à l'œil un ensemble dépourvu d'une grande pureté architecturale mais non de charme. Cette «anarchie» de style pourrait se prolonger par

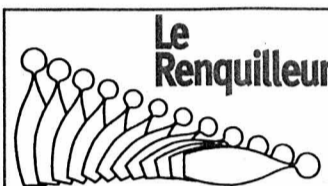
l'érection d'un bâtiment contemporain en lieu et place de la ferme, comme ne l'exclut pas le président du jury, Denis Dubois-Ferrière. De même qu'il n'est pas exclu, souligne Jean-François Mabut, adjoint au maire de Bardonnex, de conserver les vieux murs pour préserver le cadre actuel.

En plus de l'aménagement de la ferme, celui de son environnement immédiat est également mis au concours. Ainsi la liaison entre les deux écoles, la création délicate d'un parking ou encore la transformation de bâtiments agricoles pour y loger la paroisse – qui est propriétaire d'une partie du domaine – reviendra aussi au lauréat, avec le devoir de préserver «le message historique du site» et de mettre le château en valeur.

Coût élevé

Jouissant d'un complexe de grande valeur sur ses terres grâce aux hasards de l'histoire, Bardonnex entend consacrer d'importants moyens à cette rénovation. Entre 6 et 8 millions sont prévus à cet effet. Or, avec un budget de fonctionnement de 3,5 millions de francs et un budget d'investissement d'un million par année, la commune dispose d'une capacité financière parmi les plus faibles de Genève. Mais, comme le souligne M. Mabut, «notre situation financière est saine et l'on espère une participation du canton, voire de la Confédération».

Alexandra Deruaz



A FAIT son marché de Rive et bu son café avec des cultivateurs.

Au bar, se tenait aussi un agent de ville.

Ce qui autorisa l'un des maraîchers à lui servir une salade:

– On devrait vous mettre à l'AI, ça nous coûterait moins cher.

Il y avait aussi un avocat, N. G., qui offrait gratuitement ses conseils.

Comme ses auditeurs s'étonnaient, il les rassura:

– Je ne suis pas obligé de vous mentir, vous n'êtes pas des clients...

Courses en montagne

Programme 1997

La section genevoise du Club alpin suisse (CAS) vient de sortir son nouveau carnet de courses pour 1997. Avec l'alpinisme, la varappe, le ski alpin, le ski de randonnée, le ski de fond, la randonnée pédestre et les raquettes à neige, ce sont au total plus de 300 courses qui sont programmées toute l'année. Il faut ajouter à cette liste des sorties plus instructives sur des thèmes tels que la géologie, la botanique ou la mycologie. Pour les renseignements ou pour se procurer le carnet, téléphoner au 321 65 48 le mardi entre 9 et 13 heures ou le vendredi entre 15 et 19 heures. (AVS)

Informatique

Omega s'installe à Genève

La société informatique américaine Iomega a déplacé de Fribourg-en-Brisgau à Genève son quartier général pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Elle indique vouloir recruter 40 à 50 personnes sur le marché local du travail. La Promotion économique genevoise a facilité l'implantation de la société. Iomega s'est installée en 1992 en Allemagne, son principal marché européen. La taille de Fribourg-en-Brisgau et l'environnement économique local se sont cependant révélés difficiles. C'est pourquoi la société a décidé de son transfert à Genève, où elle occupe des locaux provisoires. Lorsque son implantation sera terminée, elle emploiera une centaine de personnes à Genève. (ATS)

SOLDES SOLDES SOLDES SOLDES

pendant tout le mois de janvier

Matelas – Sommier

Victor Moritz Jr.
Genève

12, rue du Roveray – Tél. (022) 736 76 47

Profitez de nos soldes pour vous offrir une literie prestigieuse

Nombreuses dimensions et qualités

20 à 50 %

0 276-1890

Six kilomètres de câble doivent être posés pour approvisionner Reuters en électricité

La campagne a ses charmes mais aussi ses inconvénients. Le chantier du nouveau centre de l'agence de presse Reuters sur la commune de Collonge-Bellerive en est un exemple. D'ici mi-1998, date approximative du début de la deuxième partie des travaux de construction, une tranchée de six kilomètres devra être réalisée jusqu'à Chêne-Bourg pour y installer un câble électrique branché à 18 000 volts. Ce filin reliera le poste de transformation des

Services industriels de Chêne aux nouveaux bâtiments de Reuters, soit une distance de six kilomètres, et permettra d'augmenter considérablement l'approvisionnement en énergie dans la région. Le coût de l'opération n'est pas encore connu, l'étude du projet n'ayant pas encore démarré.

«Cette arrivée de courant supplémentaire n'est pas destinée aux habitants de la commune qui n'en ont pas la nécessité mais uniquement au centre Reuters»,

précise Jean-Jacques Couchepin, chef de l'information aux Services industriels. Il faut préciser qu'avant son déclassement, il n'était pas prévu de faire de ces terrains une zone industrielle. Son approvisionnement en énergie doit donc de toute façon être adapté à ses besoins futurs. D'autant plus que la zone artisanale située juste à côté de Reuters est destinée également à se développer par la suite et donc à consommer davantage de courant.

Anton Vos